



56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Erythrée

Intervention du Luxembourg

20 juin 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Dr Babiker pour son rapport.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous partageons vos préoccupations en ce qui concerne la situation des droits humains en Érythrée. Nous appelons les autorités érythréennes à coopérer pleinement et de manière transparente avec votre mandat ainsi qu'avec les autres mécanismes des Nations Unies.

Nous soulignons que la sécurité de l'État érythréen n'est pas menacée par les élections libres, l'état de droit ou l'espace civique. Nous renouvelons notre appel à la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement ou victimes de disparition forcée, dont le groupe de journalistes autour de Dawit Izaak et les anciens hauts responsables publics disparus sans trace en 2001, les membres de l'opposition politique, les journalistes, les prisonniers d'opinion, les croyants et les réfractaires au service militaire et les membres de leur famille

Finalement, les pratiques en lien avec le service national militaire obligatoire restent alarmantes, surtout en ce qui concerne la conscription forcée à durée indéterminée, les conditions de travail inhumaines, l'enrôlement d'enfants et les allégations de violations des droits humains qui continuent en toute impunité.

Monsieur le Rapporteur spécial,

En cette dixième année d'anniversaire de la création de la Commission d'enquête sur l'Erythrée et face à la situation qui semble inchangée, voire qui empire, nous soutenons pleinement le renouvellement de votre mandat. Comment protéger la société civile en Erythrée et à l'étranger ?

Je vous remercie.

(240 mots – 1m30s)